



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 22 août 2018

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 22 août 2018 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairresse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairresse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Robert Fontaine	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairresse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 20 juin 2018
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Nettoyeur – État de la situation

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 État comparatif et suivi budgétaire au 31 juillet 2018
- 5.4 Cautionnement – T@CTIC Ltée

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-25.1



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.2 Consultation – Projet porcin à Saint-Malo
- 6.3 Travaux de cours d'eau
 - 6.3.1 Portion du Ruisseau Montmigny traversant les lots 5 486 382 et 5487 326, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité d'East Hereford
 - 6.3.1.1 Rapport préliminaire
 - 6.3.1.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.3.1.3 Mandat aux professionnels
 - 6.3.1.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

8.0 AVIS DE MOTION

- 8.1 Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.2 Règlement relatif à une portion du Ruisseau Montmigny traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité d'East Hereford, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 **Dépôt et présentation** du projet de règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.2 **Présentation et dépôt** du projet de règlement relatif à une portion du Ruisseau Montmigny traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité d'East Hereford, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.3 **Adoption** du règlement 6-25.1 modifiant le règlement 6-25 édictant le (SADD) de la MRC de Coaticook

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) de la MRC de Coaticook – Rapport annuel 2017-2018
- 10.2 Destruction – Archives
- 10.3 Évaluation foncière – Rapport du dépôt du rôle – Dixville et St-Herménégilde

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 11.1 Procès-verbal de la session extraordinaire du Comité administratif (CA) du 5 juillet 2018
- 11.2 Procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 20 août 2018
- 11.3 Comité consultatif en transport (CCT) du 20 juin 2018
- 11.4 Compte-rendu du Comité de sécurité publique du 22 août 2018

12.0 RECOMMANDATIONS

- 12.1 Comité administratif du 20 août 2018
 - 12.1.1 MRC de Matawinie – Barrages privés



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 12.1.2 MRC des Etchemins – Demande d’assouplissements à l’application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)
 - 12.2 Comité consultatif en transport du 20 juin 2018
 - 12.2.1 Circuit urbain à Coaticook – Poursuite jusqu’au 31 décembre 2018
 - 12.3 Comité de sécurité publique du 22 août 2018
 - 12.3.1 Biens sans maître
 - 13.0 CORRESPONDANCE**
 - 13.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
 - 14.0 RAPPORTS**
 - 14.1 Préfet
 - 14.2 Délégations et porteurs de dossier
 - 14.3 Directeur général et Équipe de la MRC
 - 14.4 Autres informations et/ou rapports
 - 14.4.1 Achalandage du site web de la région de Coaticook
 - 15.0 RETOUR SUR LA SESSION**
 - 16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**
-

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h39 par le préfet Monsieur Jacques Madore qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l’agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l’est également et fait fonction de secrétaire d’assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d’ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu’en vertu de l’article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

CM2018-08-155



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2018-08-156

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 20 JUIN 2018

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 20 juin 2018 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 20 juin 2018 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 NETTOYEUR – ÉTAT DE LA SITUATION

Information est donnée à l'effet que le locataire du 386, rue St-Edmond a procédé à la liquidation de ses équipements et ouvert un point de service au centre-ville de Coaticook. Le 27 juillet, il a acquitté l'intégralité des sommes dues, frais et intérêts. Les serrures ont été changées au début août. Les membres du Comité administratif ont demandé à la direction générale de présenter un carnet de santé du bâtiment et de l'état de la qualité de l'air lors de la journée annuelle de réflexion afin de prendre une décision quant à l'avenir du bâtiment.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 1 041 578,76 \$ payés au 22 août 2018, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-08-157

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 33 715,04 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 33 715,04 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018, pour les mois de juin et juillet, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES



CM2018-08-158

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.3.1 ÉTAT COMPARATIF ET SUIVI BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2018

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement lors d'une séance ordinaire du conseil un état comparatif de revenus et de dépenses, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU la présentation du directeur des finances à cet effet ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un état comparatif des activités de fonctionnement à des fins budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018 préparé par le directeur des finances dans les différentes catégories de fonction et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'accepter l'état comparatif des activités de fonctionnement de la MRC de Coaticook à des fins budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018 dans les différentes catégories de fonctions telles que présentées par le directeur des finances de la MRC, et ce, conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-08-159

5.4 CAUTIONNEMENT – T@CTIC LTÉE

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook considère que l'accès à un service d'Internet à haute vitesse pour l'ensemble de la population est un outil essentiel au développement de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la population de la MRC de Coaticook attend avec impatience le branchement à Internet, qui doit faire partie des services de proximité ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook et les municipalités locales de son territoire se sont prévaluées des articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), afin de conclure une entente de délégation de compétence à la MRC aux fins ci-dessus ;

ATTENDU qu'Industrie Canada a émis des lettres patentes le 11 août 2009 à un organisme à but non lucratif créé à cet effet, soit la Table d'Action en Communication et Technologies de l'Information de la MRC de Coaticook (ci-après T@CTIC) Ltée ;

ATTENDU que T@CTIC a alors bénéficié d'une aide financière dans le cadre du programme «*Communautés rurales branchées*». du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de branchement Internet haute vitesse pour l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook pour un montant maximum de 899 481 \$, remboursable sur une période de cinq (5) ans ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook avait dû à l'époque se porter caution des obligations de T@CTIC;

ATTENDU que T@CTIC a respecté l'ensemble de ses obligations et la MRC fut libérée ;

ATTENDU qu'à ce jour, de nombreuses résidences situées sur le territoire de plusieurs municipalités locales de la MRC n'ont toujours pas accès à un service Internet (aucune disponibilité) et d'autres ont accès à un service avec une vitesse ou une fiabilité déficiente ;

ATTENDU qu'un projet «Amélioration de la fiabilité, de la disponibilité et de la vitesse du service d'accès Internet sur les territoires mal desservis de la MRC de Coaticook» de type FTTH (Fiber To The Home) a été présenté et déposé par T@CTIC aux programmes d'aide financière Québec Branché et Brancher pour innover ;

ATTENDU que le 17 novembre 2017, la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec a confirmé que le projet de T@CTIC est admissible à une aide financière maximale de 4 441 836 \$ à même le Programme Québec branché (Annexe A) ;

ATTENDU que le 17 novembre 2017, le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada a confirmé que le projet de T@CTIC est admissible à une aide financière maximale de 4 441 836 \$ à même le Programme Brancher pour innover (Annexe B) ;

ATTENDU que T@CTIC désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 7 M \$ pour la période de construction et un prêt à terme de 5.5 M \$ remboursable sur une période de cinq (5) ans ;

ATTENDU que cette institution financière exige que la MRC se rende caution de cette obligation ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'en vertu de l'article 9 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), la MRC doit obtenir l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour se rendre caution d'une obligation de 50 000 \$ et plus ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine

IL EST RÉSOLU

- ▶ que la MRC de Coaticook accepte de se porter caution en faveur de T@CTIC d'un montant maximal de 7 M \$ pour la période de construction et un prêt à terme de 5.5 M \$ selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe C ;
- ▶ que la MRC demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-08-160

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-25.1

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.1 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.1 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable,

- la municipalité de Saint-Herménégilde devra modifier sa réglementation d'urbanisme, plus particulièrement son règlement de zonage afin de retirer l'aire d'affectation Conservation naturelle (CN) au Lac des Français à Saint-Herménégilde. Ce secteur passera en affectation Récréoforestière (RF) tel qu'établi au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Coaticook ;
- les municipalités de Coaticook, Compton, Dixville et Waterville devront modifier leur réglementation d'urbanisme, plus particulièrement leur règlement de zonage et de construction afin de tenir compte de la nouvelle zone inondable de la rivière Coaticook et de ses principaux affluents, des contraintes naturelles et des mesures d'immunisation requises en lien avec les cônes alluviaux du bassin versant de la rivière Coaticook, de la zone de mobilité de la rivière Coaticook ainsi que des milieux humides du bassin versant de la rivière Coaticook tel qu'établi au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Coaticook ;

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-08-161

6.2 CONSULTATION – PROJET PORCIN À SAINT-MALO

ATTENDU le projet d'élevage porcin sur le lot 5 404 781 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook dans la municipalité de Saint-Malo ;

ATTENDU que ce projet a reçu un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le 19 juillet dernier ;

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q., 2004, c. 20) la réalisation d'un projet d'élevage porcin est assujettie à une consultation publique ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 165.4.11 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) les MRC ont l'obligation de tenir une assemblée publique relativement à un projet d'élevage porcin si le conseil d'une municipalité de leur territoire en fait la demande ;

ATTENDU que la MRC s'est prévaluée de l'article 205 de la Loi pour adopter le *Règlement 2-281 (2006) concernant la tarification des consultations publiques sur un projet d'élevage porcin tenue par la MRC de Coaticook à la demande d'une municipalité de son territoire et concernant la répartition de ces dépenses* ;

ATTENDU que l'assemblée doit être tenue par une commission constituée d'au moins 3 membres désignés par le préfet en vertu de l'article 165.4.5 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de former la commission de l'assemblée publique des personnes suivantes : Madame Nathalie Dupuis et Messieurs Johnny Pizar, Simon Madore, Bernard Marion et Jacques Madore ;
- ▶ de tenir l'assemblée publique pour le projet d'élevage porcin sur le lot 5 404 781 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook dans la municipalité de Saint-Malo le 12 septembre 2018, à 19h00, à la salle de l'âge d'or de Saint-Malo, sise au 459, route 253 ;
- ▶ de facturer à la municipalité de Saint-Malo l'ensemble des frais liés à cette assemblée publique, conformément au *Règlement 2-281 (2006) concernant la tarification des consultations publiques sur un projet d'élevage porcin tenue par la MRC de Coaticook à la demande d'une municipalité de son territoire et concernant la répartition de ces dépenses.*

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.3 TRAVAUX DE COURS D'EAU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**6.3.1 PORTION DU RUISSEAU MONTMIGNY TRAVERSANT
LES LOTS 5 486 382 ET 5 487 326, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE COATICOOK, DANS LA VILLE DE
COATICOOK**

CM2018-08-162

6.3.1.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que des travaux de réhabilitation d'une portion du ruisseau Montmigny à East Hereford ont comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau à East Hereford aux abords d'une portion du ruisseau Montmigny traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-08-163

6.3.1.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que la portion du ruisseau Montmigny à East Hereford traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Coaticook ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion du ruisseau Montmigny à East Hereford traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook ;
- ▶ de convoquer à la séance du 13 septembre 2018 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution desdits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-08-164

6.3.1.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion du ruisseau Montmigny à East Hereford traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation desdits cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que les demandeurs acceptent de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement des cours d'eau et en conséquence, ils acceptent de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau traversant à East Hereford les lots 5 486 382 et 5 487 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-08-165

**6.3.1.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
 AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion du ruisseau Montmigny à East Hereford traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation aux abords de la portion du ruisseau Montmigny à East Hereford traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Rien à signaler.

8.0 AVIS DE MOTION

8.1 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par le conseiller régional Johnny Pizar qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement de gestion contractuelle conforme à l'article 938.1.2 du *Code municipal* et ayant pour objet de prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais de moins de 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la MRC de Coaticook, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants sera adopté par le conseil de la MRC.

8.2 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DU RUISSEAU MONTMIGNY TRAVERSANT LES LOTS 5 486 382 ET 5 487 326, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DANS LA MUNICIPALITÉ D'EAST HERFORD, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une portion du ruisseau Montmigny à East Hereford traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, afin d'y effectuer des travaux de stabilisation de berges sera adopté après audition des contribuables intéressés.

9.0 RÈGLEMENTS

9.1 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement de gestion contractuelle conforme à l'article 938.1.2 du *Code municipal* et ayant pour objet de prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais de moins de 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la MRC de Coaticook, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement et sa portée (le coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par le conseiller régional Réjean Masson et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

9.2 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DU RUISSEAU MONTMIGNY TRAVERSANT LES LOTS 5 486 382 ET 5 487 326, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DANS LA MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet de régler une portion du ruisseau Montmigny traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook dans la municipalité d'East Hereford pour y effectuer des travaux de stabilisation de berges. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement et sa portée, le coût estimé ainsi que le mode de paiement et de remboursement (le mode de financement n'est pas applicable, dans ce cas-ci). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil après l'audition des contribuables intéressés.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par le conseiller régional Johnny Pizar et une copie du projet de ce règlement fut transmise aux membres du conseil le 16 août dernier, lors de la convocation de la présente séance et conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* et il était également disponible pour consultation auprès de la responsable de l'accès aux documents au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance du conseil de la MRC et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-08-166

9.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 6-25.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-25 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE DÉVELOPPEMENT (SADD) DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que la MRC de Coaticook a débuté une réflexion importante sur certaines problématiques liées à l'eau notamment sur la sécurité des biens et des personnes et sur la santé publique ainsi que les moyens pour les atténuer ;

ATTENDU que la MRC a participé, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, l'Université du Québec à Rimouski, l'université Concordia et l'Université du Québec à Trois-Rivières, à un projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook ;

ATTENDU que dans le cadre de ce projet, une cartographie détaillée des aléas fluviaux de la rivière Coaticook et de ses affluents fut réalisée par le laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale de l'Université du Québec à Rimouski, incluant les zones inondables, des zones de mobilité et des cônes alluviaux ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook désire mettre à jour la cartographie des contraintes naturelles du bassin versant de la rivière Coaticook en intégrant les zones inondables, les zones de mobilité, les cônes alluviaux identifiés de même que les milieux humides identifiés par Canards Illimités en 2016 pour le bassin versant de la rivière Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook juge opportun d'intégrer des nouvelles dispositions sur les cônes alluviaux, puisque ce sont ces secteurs qui ont causé d'importants dommages lors de la crue de juin 2015 et qu'ils constituent un risque pour la sécurité publique (sécurité des biens, des personnes et des collectivités) ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite également profiter de l'occasion pour intégrer des nouvelles dispositions à l'intérieur de la zone de mobilité de la rivière Coaticook telles que proposées par le laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale de l'Université du Québec à Rimouski ;

ATTENDU que le nouveau Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté le 20 juin 2018, un règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 7-004.1 (2018) – Règlement modifiant le règlement de remplacement (RCI) n° 7-004 (2016) – Règlement de contrôle intérimaire visant l'adoption de dispositions sur la protection des plaines inondables et des milieux humides sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que ce règlement de contrôle intérimaire a pour but de :

- mettre à jour la cartographie des contraintes naturelles du bassin versant de la rivière Coaticook en intégrant les zones inondables, les zones de mobilité, les cônes alluviaux identifiés de même que les milieux humides identifiés par Canards Illimités en 2016 pour le bassin versant de la rivière Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- d'intégrer des nouvelles dispositions sur les cônes alluviaux, puisque ce sont ces secteurs qui ont causé d'importants dommages lors de la crue de juin 2015 et qu'ils constituent un risque pour la sécurité publique (sécurité des biens, des personnes et des collectivités) ;
- intégrer des nouvelles dispositions à l'intérieur de la zone de mobilité de la rivière Coaticook tel que proposé par le laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale de l'Université du Québec à Rimouski ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook doit également procéder à la modification de son schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) pour les mêmes raisons et en profiter pour corriger quelques coquilles ;

ATTENDU que ce cadre réglementaire minimal se doit d'être régional afin que l'ensemble des municipalités du territoire puisse faire les efforts nécessaires en tenant compte de leurs particularités physiographiques ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement de modification du SADD a été donné régulièrement le 16 mai 2018 ;

ATTENDU que le contenu du projet de règlement a été présenté au CCA de la MRC de Coaticook ainsi qu'au Comité de gestion de l'eau de la MRC de Coaticook et a reçu leur approbation ;

ATTENDU qu'un projet du règlement fut présenté et déposé au Conseil de la MRC lors de sa session du 16 mai 2018 ;

ATTENDU que la greffière rappelle l'objet du règlement ainsi que sa portée (le coût, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci) ;

ATTENDU que des copies du règlement étaient disponibles auprès de la greffière ainsi que sur le site web de la MRC pour consultation ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement n° 6-25.1 (2018) – Règlement modifiant le règlement numéro 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ de transmettre le règlement au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-25.1 (2018) et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI (CJE) DE LA MRC DE COATICOOK – RAPPORT ANNUEL 2017-2018

Le directeur général dépose au conseil le rapport annuel 2017-2018 du Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Coaticook. Il invite les élus à en prendre connaissance.

CM2018-08-167

10.2 DESTRUCTION - ARCHIVES

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une liste de divers documents à détruire conformément au calendrier de conservation en vigueur et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de procéder à la destruction des documents décrits dans la liste présentée, et ce, conformément au calendrier de conservation en vigueur.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-08-168

10.3 ÉVALUATION FONCIÈRE – REPORT DU DÉPÔT DU RÔLE – DIXVILLE ET SAINT-HERMÉNÉGILDE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), l'évaluateur doit déposer au plus tôt le 15 août et au plus tard le 15 septembre le rôle triennal pour 2019-2020 et 2021, pour les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville ;

ATTENDU que la modernisation et la rénovation cadastrale en cours dans les municipalités de Dixville et Saint-Herménégilde ont entraîné des délais ;

ATTENDU qu'il est opportun, par précaution, de reporter la date limite du dépôt de rôle pour ces municipalités, tel que demandé par l'évaluateur J.P. Cadrin & Associés Inc. ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook à titre d'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) peut le faire en vertu de l'article 71 de la loi, à une date qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'acquiescer à la demande de l'évaluateur et exceptionnellement reporter le dépôt du rôle triennal pour 2019-2020 et 2021, pour les municipalités de Dixville et Saint-Herménégilde, et ce jusqu'au 15 octobre 2018, tel que le permet la *Loi sur la fiscalité municipale* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution aux municipalités de Dixville et Saint-Herménégilde, ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

11.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DU 5 JUILLET 2018

La greffière dépose le procès-verbal de la session extraordinaire du Comité administratif (CA) du 5 juillet 2018.

11.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DU 20 AOÛT 2018

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 20 août 2018.

11.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF EN TRANSPORT (CCT) DU 20 JUIN 2018

La greffière dépose le compte rendu du Comité consultatif en transport (CCT) du 20 juin 2018.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.4 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 22 AOÛT 2018

La greffière dépose le compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 22 août 2018.

12.0 RECOMMANDATIONS

12.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 20 AOÛT 2018

CM2018-08-169

12.1.1 MRC DE MATAWINIE – BARRAGES PRIVÉS

ATTENDU que la MRC de Matawinie sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin que celui-ci modifie la législation en vigueur afin de permettre à une municipalité d'entretenir un barrage privé au même titre qu'une voie privée et une installation septique ;

ATTENDU que l'entretien des barrages privés comporte des enjeux importants pour les municipalités et génère une insatisfaction de la part des citoyens ;

ATTENDU que l'abandon de certains barrages pourrait avoir des conséquences importantes sur la valeur foncière des propriétés riveraines ;

ATTENDU que l'article 70 de la *Loi sur les Compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)* permet aux municipalités d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

ATTENDU que les municipalités ont également la capacité de prendre en charge la mise à niveau des installations septiques dans certains secteurs, selon un programme bien défini, pour ensuite taxer les citoyens concernés ;

ATTENDU qu'il serait opportun que ce principe s'applique aussi aux barrages, la municipalité pourrait ainsi faire les travaux nécessaires à l'entretien et au maintien de ces infrastructures, pour ensuite taxer par secteurs, les citoyens concernés ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 20 août 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de de Matawinie dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin que celui-ci modifie la législation en vigueur afin de permettre à une municipalité d'entretenir un barrage privé au même titre qu'une voie privée et une installation septique ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-08-170

12.1.2 MRC DES ETCHEMINS – DEMANDE D'ASSOUPLISSEMENTS À L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA)

ATTENDU que la MRC des Etchemins, suite au constat qui se dégage du suivi de diverses autorisations de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) (entre autres dans le cadre de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1), sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, afin que les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* soient modifiées de façon à permettre les allègements nécessaires pour assurer le développement des activités agricoles ainsi que les autres facettes du développement des MRC et des municipalités locales (exemples : villégiature, tourisme, agriculture à temps partiel, etc.) ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la LPTAA, beaucoup de MRC, dont la MRC de Coaticook, ont obtenu des autorisations à portée collective de la part de la CPTAQ ;

ATTENDU que ces décisions permettent (en théorie) la construction résidentielle à l'intérieur d'ilots déstructurés et de lots vacants de superficies suffisantes pour ne pas déstructurer la zone agricole dans les secteurs hors de l'affectation agricole dynamique ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ces décisions rendues en vertu de l'article 59 permettaient beaucoup de constructions résidentielles, mais dans les faits, peu de résidences ont été construites dans le cadre des dispositions de ces décisions de la CPTAQ;

ATTENDU que la carte du zonage agricole de 1982 ne correspond nettement plus à la réalité ;

ATTENDU que beaucoup de MRC se sont également engagées dans l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) ;

ATTENDU que l'analyse sommaire de ces résultats permet de dégager quelques problématiques évidentes; les principales étant : les trop grandes superficies exigées (10 et 20 hectares) et l'impossibilité de les morceler pour créer des lots de plus petites superficies accessibles tant pour la construction résidentielle (permanente ou saisonnière) que pour des activités agricoles émergentes (agriculture à temps partiel, agriculture abritée, bio, etc.) ;

ATTENDU que les données recueillies à ce jour démontrent clairement la nécessité de développer autrement en fonction de la réalité observée et de la vision qui semble se dessiner aux yeux des élus municipaux, gouvernement de proximité ;

ATTENDU la nécessité d'occuper le territoire sous toutes ses facettes et en fonction de sa réalité ;

ATTENDU que la vitalité des milieux ruraux passe par une plus grande latitude au niveau du développement du territoire ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 20 août 2018 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC des Etchemins, suite au constat qui se dégage du suivi de diverses autorisations de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) (entre autres dans le cadre de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1), dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, afin que les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* soient modifiées de façon à permettre les allègements nécessaires pour assurer le développement des activités agricoles ainsi que les autres facettes du développement des MRC et des municipalités locales (exemples : villégiature, tourisme, agriculture à temps partiel, etc.) ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui, ainsi qu'à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

12.2 COMITÉ CONSULTATIF EN TRANSPORT DU 20 JUIN 2018

CM2018-08-171

12.2.1 CIRCUIT URBAIN À COATICOOK - POURSUITE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU que pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2018, le circuit urbain à Coaticook a connu un achalandage accru, portant le nombre d'embarquements à 1 600 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif en transport (CCT), telle qu'apparaissant au compte-rendu de la rencontre du 20 juin 2018 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de poursuivre le circuit urbain à Coaticook, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018, afin de pouvoir procéder à son évaluation sur une année complète.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

12.3 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 22 AOÛT 2018

CM2018-08-172

12.3.1 BIENS SANS MAÎTRE

ATTENDU que la Sûreté du Québec a demandé au Comité de sécurité publique (CSP) lors de sa dernière rencontre de désigner par résolution un organisme communautaire qui pourrait recevoir les biens dit «*Sans maître*» ;

ATTENDU qu'il s'agit de biens trouvés par la SQ et non réclamés depuis plus de 30 jours, tels des vélos ;

ATTENDU que le Centre d'Action bénévole de la MRC de Coaticook ne conserve que les vêtements ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-09-343, le conseil de la MRC avait désigné la Ressourcerie des Frontières (organisme à but non lucratif ayant une mission environnementale prônant le développement durable, communautaire et humain) à titre d'organisme pouvant recevoir de tels biens;

ATTENDU qu'il est convenu que l'organisme recevant les biens ne peut faire de profit sur ceux-ci ;

ATTENDU qu'il est opportun de réitérer cette désignation ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de désigner la Ressourcerie des frontières comme organisme communautaire pouvant disposer des biens sans maître que la Sûreté du Québec pourrait lui apporter de temps à autre, en invitant celle-ci à prioriser les besoins ponctuels que pourrait avoir le Centre d'Action Bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook à l'égard de ceux-ci.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

13.0 CORRESPONDANCE

13.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

14.0 RAPPORTS

14.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, dont sa participation à quelques rencontres de comités, conférences de presse, soupers et lancements, etc. ainsi que la présence de plusieurs élus au Demi-Marathon de Coaticook le 4 août, la conférence de presse du 8 août où le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont annoncé conjointement l'octroi à l'Observatoire du Mont-Mégantic d'une aide financière conjointe non remboursable de 4 millions de dollars pour lui permettre de poursuivre ses activités d'innovation de pointe en optique-photonique et contribuer à maintenir l'attrait touristique du parc national du Mont-Mégantic, la visite de la ministre responsable de la



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Protection des consommateurs et de l'Habitation, Madame Lise Thériault afin de présenter les coopératives d'habitation nouveau genre, la visite des installations du Groupe de médecine familiale (GMF) des Frontières à Coaticook par les représentants de la Coalition Avenir Québec (CAQ), Madame Geneviève Hébert, candidate dans Saint-François ainsi que le porte-parole en matière de santé et député de Lévis, Monsieur François Paradis et la visite de la candidate dans Saint-François du Parti Québécois Madame Solange Masson, etc.

14.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, à titre d'administratrice de la Ressourcerie, indique que les ventes sont en hausse et une étude pour un éco-centre à Magog s'impose. Une réflexion sur l'équilibre des prix est également en cours. À titre d'élue responsable des dossiers culturels, elle indique que la rédaction de la politique culturelle va bon train, le rapport est à venir sur la caractérisation des paysages de même qu'une formation en lien avec le patrimoine bâti.

Gilbert Ferland, responsable des dossiers de transport rappelle que 1 600 transports ont été effectués depuis le 1^{er} janvier au niveau du projet de circuit urbain de Coaticook. Aglaé Landry-Boisvert a travaillé pendant son stage sur le plan de mobilité durable intégré. Le portrait est rédigé à 80 %, toutefois les modalités du ministère ne seront connues qu'au printemps prochain.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité incendie et des services policiers, indique que pour la prochaine année, au niveau du CSMRC, le lieutenant Pelletier sera en charge des dossiers relatifs à la drogue, les policiers intervenants en milieu scolaire (PIMS), relations communautaires, le parrainage, programme ACCES (alcool et tabac), planification de la relève des opérations, etc. Pour les statistiques opérationnelles, pour les mois de juin et juillet, on note que le nombre total de collisions ainsi que le nombre de collisions avec blessés et mortelle se situent tous deux au-dessus de la moyenne des 4 dernières années. Le nombre d'interventions en sécurité routière se situe au-dessus de la moyenne des 4 dernières années. Il s'agit du nombre d'interventions le plus élevé au cours des 5 dernières années. On observe également une augmentation marquée du nombre de constats municipaux et du nombre d'avertissements. Au niveau de la criminalité, on observe une augmentation du nombre d'autres crimes contre la personne (exemples : menaces, agression armée, séquestration, extorsion). On note toutefois une diminution importante du nombre de méfaits et le nombre de crimes contre la propriété se situe sous la moyenne des 4 dernières années. Au sujet du cannabis, la Sûreté du Québec attend toujours les directives de leurs services juridiques, notamment quant aux règles de preuve et souhaite que les municipalités se concertent afin d'obtenir une réglementation uniforme et facile d'application pour tous.

Henri Pariseau, responsable des dossiers «Forêt» n'a rien à partager ce mois-ci.

Gérard Duteau, délégué au CIARC, au CRIFA et à l'Expo de la Vallée, indique que les plans préliminaires du projet du CIARC devaient être déposés à la réunion du CA de l'organisme.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et PDZA n'a rien à partager ce mois-ci.

Marie-Ève Breton, responsable des dossiers «Loisirs» n'a rien à partager ce mois-ci, la prochaine rencontre est le 19 septembre.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que suite au départ de Ricova à titre d'exploitant de Récup-Estrie, Valoris procède à la mise en ballot et l'entreposage de certaines matières et Waste Management procède à l'enfouissement des rejets. L'été chaud que l'on a connu et plusieurs blocages ont entraîné plusieurs retards.

Bernard Vanasse, responsable du Fonds de développement du territoire et des dossiers touristiques indique que le tourisme est à la hausse, malgré une baisse d'achalandage de plusieurs lieux d'hébergements (surtout ceux sans salle de bain privée). La campagne radio et le panneau-bus semblent fonctionner. Les napperons sont un grand succès, de même que la page Facebook alimentée par Manon Marcoux.

Simon Madore, responsable des dossiers de l'Aménagement, de la Fête régionale de la famille et du Développement économique, est fier que le Marché Beaulieu demeure la propriété de gens de la région et que l'approvisionnement se fera également localement. La relève a bénéficié d'une aide financière de divers outils du développement économique ainsi que de l'accompagnement de l'équipe. De nouvelles demandes d'aide financière ont été soumises au Fonds Innove et des annonces se feront sous peu.

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau n'a rien à partager ce mois-ci, autre que la consultation publique sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable.

14.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général présent les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) dont : le peu de bravo remis par les éco-conseillers et la problématique de vers blanc dans les bacs noirs, le Nettoyeur, l'exercice d'équité salariale interne et externe, une nouvelle vidéo promotionnelle de la région, le club d'accueil aux nouveaux arrivants, la rédaction de la nouvelle version du schéma incendie, etc. Il mentionne également que la demande d'aide financière de la MRC dans le cadre de l'appel de projets pour les stratégies jeunesse en milieu municipal n'a pas été retenue.

14.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.4.1 ACHALANDAGE DU SITE WEB DE LA REGION DE COATICOOK

Madame Amélia Carr, agente de communication et de marketing présente un rapport sur l'achalandage du site web Région de Coaticook démontrant l'impact des référencement et la croissance de l'achalandage des derniers mois.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h38.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 22 août 2018.

Responsable des archives

